AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE:

lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 7 décembre 2021 à 19h30 au 421, 4e Avenue, le conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante après avoir pris connaissance des commentaires reçus:

Nature et effets :	Installation d'une tour de télécommunication à une distance inférieure à celle prescrite (10 m) de la marge arrière (adjacent au lot 1 959 999).
Identification du site concerné :	800, rue Paul-Lussier (lot 6 406 173)

Toute personne ou organisme peut donc transmettre ses commentaires par écrit pendant une période de 15 jours suivant la publication du présent avis, soit du 23 novembre au 7 décembre 2021, 16h30, par l'envoi d'un courrier à la direction générale, 421, 4e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0 ou par l'envoi d'un courriel à l'adresse dg@saintehelenedebagot.com en indiquant leur nom et adresse.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure en début de séance lors de la première période de questions.

DONNÉ à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 22e jour du mois de novembre 2021

Denis Meunier
Directeur général et
secrétaire-trésorier par intérim